

Paris, le 21 avril 2021

Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de L'Education Nationale et des Sports

Nous, président.es de 86 fédérations sportives, voulons vous exprimer notre désarroi, notre colère et notre découragement, suite à la dernière mesure annoncée en catimini, confirmant la suppression le transfert et le gel de 120 postes de Conseillers Techniques Sportifs (CTS), signifiant ainsi un nouveau désengagement de l'État face aux enjeux majeurs auxquels la société française aura à faire face dans les années à venir et auxquels le sport a la volonté de contribuer.

Dans le contexte difficile que nous vivons, ce nouveau coup dur est celui de trop ; il mobilise aujourd'hui unanimement tout le mouvement sportif fédéré qui demande votre arbitrage. Nous avons le sentiment de ne pas être entendus ni respectés pour l'engagement qui est le nôtre au service de la France.

Depuis le mois de mars 2020, nos fédérations traversent une véritable crise liée à la pandémie COVID-19 ; Le sport fédéré français a perdu 3,12 millions de ses licencié.e.s (représentant 51 millions d'euros de recettes perdues) à très grande majorité amateurs. Nous avons dû faire face aux difficultés et mécontentement de nos clubs, à une perte sans précédent de nos licencié.es, à la fermeture de plusieurs centaines de nos clubs, maillons si importants pour la santé physique mentale et sociale de nos citoyennes et citoyens, et pour l'éducation de notre jeunesse ; le club demeure souvent le dernier rempart pour nos décrocheurs de la société.

Le dispositif « Pass 'Sport » créé à notre initiative, est devenu une mesure forte du gouvernement, en soutien à la reprise des activités sportives au sein de nos 170 000 clubs affiliés. Nous l'attendions avec impatience.

Nous ne sommes mêmes pas assurés que l'obtention du soutien financier (50 €) soit assujettie à la prise d'une licence dans une de nos fédérations, ce qui une fois encore traduit la non-reconnaissance du rôle essentiel de nos fédérations ! Nous sommes là encore très déçus d'être cantonnés à un simple rôle de communiquant.

Avant même son lancement, nous sommes déjà tous convaincus que les conditions d'obtention du « Pass Sport » (familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 600€), trop restreintes, ne permettront pas d'atteindre l'objectif de rendre la pratique sportive accessible à 1,8 million de jeunes en particulier au sein d'un club affilié. Faire le constat qu'une famille monoparentale rémunérée au salaire minimum avec 2 enfants est exclue du dispositif est tout simplement insupportable.

Allons-nous devoir en assumer avec vous les critiques ?

Ajoutons également que le fonds d'urgence de 20 millions au bénéfice des fédérations annoncé par le Président de la République n'a pas été budgété. L'Agence Nationale du Sport a aujourd'hui débloqué 10 millions d'euros seulement.

La goutte d'eau qui fait aujourd'hui déborder le vase est la suppression, le transfert, et le gel de 120 postes de Conseillers techniques sportifs (CTS) placés auprès de nos fédérations, sans aucune concertation ni information avec le mouvement sportif, et ce à la suite d'un arbitrage qui porte une partie de ces postes sur l'Agence Nationale du Sport (ANS) et sur les Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS). Dans un contexte social dégradé, l'heure devrait être au soutien réel des fédérations et à celui des CTS.

Les 86 président.es de fédérations demandent une récupération immédiate et un renforcement de ces postes, indispensables au développement du sport associatif et aux résultats aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2021 à 2024, en particulier :

- La restitution aux fédérations des CTS unilatéralement affectés au profit de l'Agence Nationale du Sport et des déclinaisons régionales de l'ANS en CREPS (30 postes), par arbitrage du cabinet des Sports ; Il est en effet inconcevable que le développement des moyens de l'Agence, se fasse au détriment des fédérations.
- La réparation des erreurs de gestion de l'administration, plus précisément :
 - Les fins de mission de CTS en stand-by,
 - L'exclusion de l'effectif des agents qui ne sont pas cadres techniques au profit de cadres techniques en exercice.
- L'application, dès 2021, de la règle de non-réduction des fonctionnaires publics aux cadres techniques du sport intégrés à votre ministère au 1^{er} janvier 2021, comme n'importe quel agent de votre ministère (38 postes perdus) ;
- La récupération des 19 postes de CTS perdus au 31/12/2020 dans le transfert entre le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Éducation (SGMAS-SGMEN).
- La prise en compte des fédérations qui ne disposent d'aucun poste de CTS ou d'un nombre très réduit.

Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports auquel nous sommes désormais rattachés n'est pas assujéti aux mesures gouvernementales de diminution de postes. Les efforts exigés pour la jeunesse et les sports induisent une différence de traitement entre les agents au sein du même ministère.

